



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 2 mai 2024

Présidence : M. Charles Koller

Objet : Préavis n° 2024/04 – Stratégie d'arborisation et de végétalisation
– Crédit d'étude

* * *

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/04,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 125'000.- TTC** (cent vingt-cinq mille francs) pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation de la Ville d'Ecublens.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 310 « Terrains communaux » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 310.5890.091 « Stratégie d'arborisation et de végétalisation CE ». Elle sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2024.

Le Président


Charles Koller



La Secrétaire


Silvana Passaro